



La Zone de Ralentissement Dynamique de Crues de Mouzon (ZRDC) constitue un maillon essentiel de la stratégie globale de réduction des inondations développée par l'EPAMA.

L'aménagement s'inscrit dans le cadre d'une première déclinaison de ce programme au niveau des Ardennes. Il vient en complément des aménagements locaux projetés par la commune de Givet et le SIVU de Charleville-Mézières Warcq. Le programme regroupant ces trois opérations a été qualifié en projet d'intérêt général le 25 mars 2005.

La digue constituant l'ouvrage de ralentissement des crues, ouverte en son pertuis, forme un obstacle partiel à l'écoulement en crue. Elle provoque une remontée de la ligne d'eau en amont de l'ouvrage (remous) En aval, il se produit une diminution du débit sous l'effet du stockage et donc un abaissement généralisé de la ligne d'eau.



06/09/2006
Cérémonie d'inauguration des travaux

D'une manière générale les protections localisées visent à mettre hors d'eau ou à diminuer les hauteurs d'eau dans les secteurs d'habitations. Des travaux d'endiguement, de recalibrage, de dérivation... permettent d'atteindre cet objectif.

Cependant ces aménagements provoquent une accélération des écoulements vers l'aval hors des zones protégées. Leurs effets cumulés se traduisent alors par une aggravation des écoulements (augmentation des débits et donc des hauteurs d'eau) sur les secteurs les plus en aval. Les impacts de tels aménagements peuvent être compensés par la réalisation d'ouvrages de type

ralentissement dynamique qui régulent les débits (diminution du débit maximum par stockage) de manière globale.

Sur le site de Mouzon, les études préalables de diagnostic et de consultation des acteurs, ont eu lieu de 2004 à 2005 avec la phase de définition de l'aménagement et à l'évaluation des impacts, sur la base d'une approche multidisciplinaire englobant les problématiques hydrauliques, hydrogéologiques, environnementales, socio-économiques et paysagères.

Les travaux principaux se sont déroulés de 2006 à 2009 avec la mise en œuvre de matériau argileux pour la réalisation d'une digue à hauteur de 20000 m3 et le positionnement de plus de 21 000 m3 d'enrochement.



26/09/2008 : Vue sur les enrochements en aval de la digue

Les caractéristiques techniques de l'ouvrage sont une hauteur comprise entre 2,5 et 4.1 m et une longueur voisine de 510 mètres. Son embase a une largeur moyenne de 40 m ce qui, compte tenu des emprises connexes, représente une emprise globale d'environ 25 000 m2. L'ouvrage est prévu avec un

empiètement en lit mineur qui est nécessairement protégé contre les érosions, et un enrochement de la crête et du parement aval de la digue, de manière à protéger contre les surverses prévues en cas de crues plus rares que la crue centennale. L'ouverture en lit mineur est de 30 m.



8 millions d'euros de travaux
(Photo : source ONEMA)

L'opération d'un montant de plus de 8 millions d'euros a été financée par l'Etat (29.7%), le Conseil Régional de Champagne-Ardenne (17,09%), le Conseil Général des Ardennes (10.36%), le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Gestion et d'Amélioration des Ecoulements Fluviaux de l'Agglomération de Charleville-Mézières Warcq (1.20%), la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (0.80%) et l'Union Européenne (40,88%).



Projet cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.